



DOSSIER PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

29 juin 2023

CONTACT PRESSE : Manon CASSEGRAIN
manon.cassegrain@limoges-metropole.fr
05 55 45 78 65 - 06 62 89 77 71
www.limoges-metropole.fr



@LimMetropole



@LimMetropole



SOMMAIRE

Fiches presse :

- 1. Déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet d'Ecopôle ASTER**
- 2. Centre de ressources en cybersécurité**
- 3. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limoges Métropole**

Ordre du jour et délibérations du conseil

FICHES PRESSE

- 1. Déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet d'Ecopôle ASTER**
- 2. Centre de ressources en cybersécurité**
- 3. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limoges Métropole**

1. Déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet d'Ecopôle ASTER

Dans le cadre de son projet de territoire, Limoges Métropole porte le projet Ecopôle ASTER - Accélérateur de Solutions pour les Transitions et les Énergies Renouvelables – situé au lieu-dit Angerlaud sur la commune du Palais-sur-Vienne.

Ce pôle est composé de deux sous-secteurs : un premier, situé route Départementale 142, pour la production d'énergies renouvelables et le développement économique. Le second, situé rue Jean Giraudoux, conservera une activité agricole tournée vers le développement maraîcher sous serre et de plein champ. Ces projets mettront en œuvre une gestion vertueuse de l'eau.

Par sa volonté d'impulser de nouvelles dynamiques territoriales, Limoges Métropole souhaite permettre l'émergence de nouvelles filières locales en matière d'énergies renouvelables :

- La production d'hydrogène vert, à partir d'énergies renouvelables, qui pour des raisons pratiques devrait se situer en lisière de ce pôle, sur la zone de la Grande Pièce, à proximité du futur dépôt de bus (le service public de transport urbain étant le premier client de cette nouvelle activité),
- La production de biométhane de deuxième génération, à base de biomasse. Limoges Métropole serait le premier territoire français à disposer d'une telle unité pour injecter du gaz renouvelable dans son réseau de distribution.

Un champ photovoltaïque de 10 hectares devrait également être installé sur une parcelle voisine du périmètre du projet à cet effet au Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.

Ces opérations pourraient favoriser l'émergence d'une zone de développement économique pouvant utiliser les ressources générées par de telles opérations (chaleur et CO2 notamment) afin d'en optimiser les rendements et donc d'augmenter leurs impacts positifs sur l'environnement.

Les deux pôles constitutifs du projet apparaissent complémentaires dans l'utilisation des ressources. La chaleur résiduelle et le bioCO2 issus de l'unité de production de biométhane pourraient permettre d'alimenter les serres maraîchères. Par ailleurs, les excédents de chaleur pourraient permettre de générer du froid par système d'absorption et alimenter des locaux de stockage frais et de pré-transformation de la production agricole.

Le pôle énergie a vocation à accueillir d'autres projets innovants pour renforcer les synergies industrielles et valoriser les sous-produits tels que le bioCO2, la chaleur et l'eau.

Aussi, ce projet concourra aux objectifs du Plan climat-air-énergie territorial et du Plan alimentaire territorial de Limoges Métropole, et participera à sa dynamique économique tout en réduisant la pollution atmosphérique.

La création de ce pôle de transition écologique pourrait ainsi jouer un rôle important dans l'attractivité du territoire et son rééquilibrage en incitant des entreprises, des centres de

recherche ou des organismes de formation à s'établir sur notre territoire afin de bénéficier des synergies qu'il génère.

Limoges Métropole souhaite également inscrire le projet dans une démarche exemplaire :

- En limitant l'impact du projet sur le milieu écologique et en protégeant les continuités écologiques,
- En tenant compte du relief du terrain pour favoriser l'intégration des installations et des constructions,
- En préservant au maximum les alignements d'arbres, vestiges du paysage bocager traditionnel et les chemins existants et en renforçant par des aménagements paysagers et agroforestiers,
- En travaillant sur la régulation du cycle de l'eau à travers des aménagements agroforestiers, des systèmes de recyclage in-situ et en limitant l'imperméabilisation des sols.

Ce projet d'Ecopôle ASTER est soumis à concertation du public, ainsi la déclaration d'intention ouvre donc un droit d'initiative au public pour demander au représentant de l'État l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Fiche presse – Conseil communautaire du 29 juin 2023

2. Centre de ressources en cybersécurité

Résolument tournée vers l'avenir et les nouvelles technologies, Limoges Métropole avait, à travers l'adoption de son projet de territoire, considéré la thématique de la cybersécurité comme stratégique et prioritaire pour le territoire. Pour faire face à la cybermenace et accompagner l'écosystème économique local, la Communauté urbaine s'est engagée dans la création d'un Centre de ressources en cybersécurité. Ce dernier s'intègre, par ailleurs, dans un maillage régional de centres de ressources en lien avec le Campus Cyber régional.

Le projet de Centre de ressources associe de nombreux acteurs du territoire tels que : l'ALIPTIC, l'Université et sa Fondation, la Chambre du Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute Vienne et l'Agence de Développement et de l'Innovation de la Nouvelle Aquitaine.

Afin de mettre en place le Centre de ressource en cybersécurité (CRC) à Limoges, **ce collectif d'acteurs du territoire s'est doté d'une feuille de route qui s'articule autour de quatre axes**, chacun correspondant également à un groupe de travail dédié.

→ **Axe 1 : Accompagnement et recherche de solutions**

Le CRC a pour objectif d'accompagner les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très Petites Entreprises (TPE) **vers la sécurisation de leurs données et systèmes d'information**. Le CRC pourra s'appuyer sur deux dispositifs clés :

- Les diagnostics de maturité cyber, afin d'évaluer le niveau de sécurité au sein d'une entreprise,
- L'aide à la transformation numérique volet cyber qui permettra d'accompagner financièrement les entreprises dans leurs investissements matériels et immatériels par l'attribution d'une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Parallèlement, la cartographie des prestataires permettra de suivre les évolutions du secteur en termes de nombre d'entreprises et de certification de ceux-ci (en lien avec le label « Expert cyber »). Le CRC favorisera également la montée en compétence des PME/TPE sur le volet cybersécurité à travers le déploiement d'une formation « référent Cyber ».

Enfin, en cas de **cyberattaque**, le CRC facilitera l'accès des entreprises au Centre de réponse à incident (CSIRT) du Campus cyber régional.

→ **Axe 2 : Formation, recherche, innovation**

Au titre de la recherche, une chaire d'excellence portant sur la cybersécurité des données de la santé est en cours de construction par l'Université de Limoges et sa Fondation Partenariale. Soutenue par Limoges Métropole **l'objectif est de développer et de promouvoir l'expertise du territoire dans ce domaine et d'identifier les sujets de demain**.

L'organisation de colloques sur la thématique cyber pourra également être accompagnée par Limoges Métropole dans le cadre de la convention de partenariat annuelle avec l'Université.

Au titre de la formation, le Groupe de travail dédié à cette thématique a produit une première cartographie des formations initiales et continues en cybersécurité sur le territoire. Elle permet de suivre l'évolution de l'offre et d'identifier les manques à compenser.

→ **Axe 3 : Animation, communication, sensibilisation**

Le CRC devra promouvoir **l'ensemble des actions retenues dans les autres axes et mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à destination de différents publics cibles** (PME, TPE, prestataires cyber et porteurs de projets, étudiants et scolaires).

→ **Axe 4 : Protection des données de santé**

Il a été retenu à l'occasion du premier comité de pilotage, l'objectif de **développer une signature autour de la sécurisation des données de la santé**. Dans ce cadre, il est proposé de constituer un Groupe de travail dédié à cette thématique.

→ **Le Club de la sécurité de l'information en réseau de la Nouvelle-Aquitaine**

Le Club de la sécurité de l'information en réseau de la Nouvelle-Aquitaine est une association régionale décentralisée du Club de la sécurité de l'information français créé en 2008 et animant aujourd'hui près de 100 adhérents sur le territoire.

En devenant adhérent de ce collectif, Limoges Métropole souhaite renforcer son positionnement sur la thématique cyber.

→ **Transformation Numérique volet cyber**

Le dispositif actuel permet d'accompagner les entreprises du territoire en ce qui concerne la digitalisation de leurs activités. Afin d'accompagner les entreprises dans le processus de protection de leurs données, un nouveau règlement d'intervention a été proposé visant à décliner le dispositif actuel aux investissements en matière de cybersécurité. Ainsi, le dispositif cyber permettra de soutenir les investissements en solutions logicielles et matérielles de cyber-protection, les dépenses de formation, d'analyse de risque ou encore d'hacking éthique.

3. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limoges Métropole

Limoges Métropole, dans le cadre de ses compétences en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, poursuit les procédures d'évolution des PLU communaux engagés avec le lancement de l'élaboration du PLU intercommunal qui constitue une nouvelle étape dans l'exercice de la compétence.

Lors de la dernière conférence des maires en mai 2023, la charte de gouvernance a été validée par l'ensemble des communes membres définissant les modalités de la co-construction et la collaboration du PLUi.

→ Contexte

Durant l'année 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'EPCI et aux 20 communes de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en œuvre, à travers 4 ambitions : **une dynamique pour de nouveaux échanges économiques, des services renouvelés au plus près des besoins des citoyens, un écosystème urbain adapté à son milieu et une connexion avec le monde.**

Des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues durant les années 2022 et 2023 sous formes d'ateliers thématiques préparatoires au lancement du PLUi et ont permis de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques, et aussi sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

→ Le PLUi

Le PLUi est l'opportunité pour optimiser les pratiques actuelles en créant des passerelles, en mutualisant les moyens et en se dotant d'outils pour permettre :

- De donner une vision du développement du territoire à long terme et d'accompagner le Projet de Territoire de Limoges Métropole,
- D'améliorer l'articulation entre les grandes politiques publiques dans une logique de solidarité communautaire, d'optimisation des moyens et de choix partagés par une gouvernance associant toutes les communes,
- De répondre aux défis climatiques,
- De s'engager sur une gestion économe des fonciers,
- De répondre aux besoins de la population,
- Et d'articuler les réflexions métropolitaines en cours et leur donner une assise réglementaire.

Le PLUi est l'opportunité pour le territoire de Limoges Métropole de se construire une identité propre, un projet de territoire qui lui est intrinsèque, un territoire de solidarité entre communes tout en respectant leurs spécificités.

Les grandes orientations

→ Limoges Métropole rayonnante et attractive

Un positionnement territorial affirmé de Limoges Métropole dans son contexte régional et à l'échelle de son aire urbaine :

- Positionner Limoges Métropole comme un pôle d'équilibre d'envergure au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine en confortant et améliorant l'accessibilité par tous les modes pour sortir du désenclavement et connecter la communauté urbaine au monde en continuant de développer l'accès au numérique,
- Renforcer les équipements existants d'enseignement supérieur et infrastructures de recherche notamment, assurant un rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale,
- Avoir une ambition de planification des déplacements tous modes offrant une cohérence et une meilleure lisibilité de l'organisation des infrastructures,
- Proposer toutes formes d'habitat pour répondre aux besoins de toutes tranches d'âges et permettre un parcours résidentiel complet afin de maintenir/attirer la population sur le territoire communautaire.

→ Limoges Métropole verte et vertueuse

Une métropole équilibrée et responsable, proche des préoccupations quotidiennes de ses habitants en s'appuyant sur nos acquis pour caractériser nos équilibres ou déséquilibres :

Maillage/réseau

- Maintenir une dynamique de proximité sur tout le territoire, en conjuguant les politiques de l'habitat, de service, de commerce, d'emploi et de l'économie,
- Caractériser les différentes polarités qui contribuent aux équilibres territoriaux et à une équité communautaire,
- Prioriser les modes actifs et doux à l'échelle des 10 minutes pour accéder à l'offre de service des polarités existantes,
- Renforcer prioritairement les polarités existantes autour de l'offre de transport, en favorisant la complémentarité et l'usage successifs des multiples modes de déplacement.

Valorisation /préservation

- S'appuyer sur le tissu économique existant pour créer les conditions d'une réindustrialisation du territoire tout en stimulant les écosystèmes existants ou novateurs,
- Valoriser l'activité agricole comme une part entière de l'économie locale, notamment dans un objectif de souveraineté alimentaire,
- Développer le tourisme local valorisant notamment le patrimoine naturel et paysager en s'appuyant sur l'office du tourisme intercommunal compétent en matière de communication et de diffusion d'image.

Porter des évolutions nécessaires dans une logique de développement résiduel et compensateur des inégalités territoriales :

- Identifier les besoins complémentaires et/ou les offres manquantes de services (équipements publics, grands équipements, zones économiques, jeunesse, grand âge) pour une politique de développement résiduel compensatrice des inégalités,

- Favoriser une mutualisation intercommunale adaptée aux caractéristiques du territoire, et éviter les effets de concurrence,
- Créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités, en travaillant sur la requalification des friches existantes et en identifiant des fonciers qualitatifs et diversifiés à proposer aux entreprises,
- S'adapter aux nouveaux besoins et modes de vie en proposant des formes d'habitat innovantes adaptées à l'évolution climatique et sanitaire, et aux nouveaux parcours de vie, dont ceux post-pandémie,
- Dans les espaces urbanisés, travailler à la désimperméabilisation, à la désartificialisation des sols pour respecter le cycle de l'eau et favoriser la renaturation des sols et contribuer à réduire les îlots de chaleur,
- Afficher une signature métropolitaine vertueuse qui s'inspire de la méthode ERC (Éviter, Réduire, Compenser) dans les aménagements d'espaces publics et les extensions urbaines afin d'offrir à la population un cadre de vie support de lien social et de convivialité adapté aux évolutions climatiques à venir,
- Relever les défis énergétiques et climatiques par une stratégie foncière environnementale (énergies renouvelables, continuités écologiques, modes doux...) s'inscrivant dans une logique de maillage.

L'élaboration du PLUi est soumise à concertation publique, cette dernière doit se dérouler pendant toute la durée de l'élaboration du projet et se déroule avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Des réunions publiques seront organisées sous la forme de réunions à l'échelle communautaire, à l'échelle de groupements de communes et des tables rondes citoyennes autant que nécessaire.

Fiche presse – Conseil communautaire du 29 juin 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

ORDRE DU JOUR

POINT I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2023

POINT II – DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1.1 - Centre d'ingénierie en traitements et revêtements de surface avancés (CITRA) - convention d'objectifs et de moyens
- 1.2 - Soutien à l'Agence de valorisation de la recherche universitaire du Limousin (AVRUL) pour l'année 2023
- 1.3 - Centre de ressources en cybersécurité
- 1.4 - Adhésion à l'association Dirigeants commerciaux de France (DCF) et mise à disposition de la salle Forum et du Salon d'honneur au sein de la Coupole - Parc Ester

2 - GESTION DES ZONES D'ACTIVITES (HORS ESTER)

- 2.1 - Création d'une zone d'activités économiques - secteur Fonterne - commune d'Aureil
- 2.2 - Parc d'activités de La Grande Pièce (Limoges) - cession d'une parcelle de terrains au profit de la société NG Moteur ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

3 - FINANCES, BUDGET

- 3.1 - Création d'un budget annexe "Zone d'activité d'Aureil"
- 3.2 - Pertes sur créances irrécouvrables
- 3.3 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - opération "Soeurs de la Rivière" - acquisition-amélioration d'un logement - 6 rue des Soeurs de la Rivière à Limoges - contrat de la caisse des dépôts et consignations n°146353

4 - RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 - Personnel communautaire - révision du protocole sur la durée et l'aménagement du temps de travail
- 4.2 - Mise en place du complément indemnitaire annuel
- 4.3 - Instauration de la filière sociale et de la filière médico-sociale
- 4.4 - Tableau des emplois budgétaires
- 4.5 - Organisation des concours et examens professionnels - convention avec le centre de gestion de la Haute-Vienne pour la période 2022 - 2026

5 - FONCTIONNEMENT

- 5.1 - Convention de partenariat pour la mise en oeuvre du projet de Coopération environnementale pour la captation des déchets plastiques (CECAPLAST) dans la commune de Palmarin (Sénégal)
- 5.2 - Adhésion au réseau international Amérique latine, Afrique, Europe et caraïbes (ALEC)
- 5.3 - Adhésion au réseau international Cités unies France (CUF)
- 5.4 - Communication concernant les délégations de services publics locaux

6 - GRANDS EQUIPEMENTS

- 6.1 - Création d'une boucle vélo sécurisée sur le site du Vélodrome - reconnaissance de l'intérêt communautaire
- 6.2 - Contrat de concession de service public du centre aquatique - intégration des droits de propriété intellectuelle au contrat - avenant n°8

7 - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS

- 7.1 - Programme opérationnel FEDER FSE+ 2021 2027 - volet territorial des fonds européens - contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine
- 7.2 - Volet territorial des fonds européens - désignation des représentants de Limoges Métropole au Groupe d'action locale (GAL)

- 7.3 - Contrat de relance et de transition écologique - mise en conformité avec le projet de territoire de Limoges Métropole
- 7.4 - Création de pistes cyclables - Programmation 2023 - Validation des plans de financement prévisionnels
- 7.5 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - demande de subvention 2023 - projet d'extension de la ligne 2 de transports en commun jusqu'au Centre hospitalier universitaire (CHU)
- 7.6 - Etude pour une opération expérimentale zéro déchet sur le quartier des "Portes Ferrées" - validation du plan de financement
- 7.7 - Réaménagement des abords et de l'accessibilité du Zénith - plan de financement
- 7.8 - Réaménagement des bâtiments accueil et associatif de l'aire d'accueil des gens du voyage Django REINHARDT - plan de financement prévisionnel
- 8 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**
 - 8.1 - Projet de nouvelle unité de valorisation énergétique en remplacement de l'actuelle Centrale énergie déchets de Limoges Métropole - Lancement de la procédure de création d'un groupement d'intérêt public
 - 8.2 - Marché global de performance relatif à la nouvelle unité de valorisation énergétique en remplacement de l'actuelle Centrale énergie déchets de Limoges Métropole - Transfert de maîtrise d'ouvrage du SYDED 87 et d'Evolis 23 à Limoges Métropole et lancement de la consultation en procédure avec négociation
 - 8.3 - Règlement de collecte
 - 8.4 - Contrat de reprise des bacs plastiques en vue de leur valorisation
 - 8.5 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 9 - CYCLE DE L'EAU**
 - 9.1 - Rapport annuel sur la qualité du service public d'eau potable
- 10 - ASSAINISSEMENT**
 - 10.1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif

11 - PLUi ET URBANISME

- Prescription de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Limoges
- 11.1 - Métropole : définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation auprès du public, arrêt des modalités de collaboration avec les communes membres
 - 11.2 - Approbation du projet de révision "allégée" n°5 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges – Reclassement d'une zone Naturelle ludique et/ou de loisirs (NI) en une zone Nlg sur le secteur d'Uzurat
 - 11.3 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme d'Isle – Correction des erreurs matérielles des règlements écrits et graphiques
 - 11.4 - Modification n°5 du Plan local d'urbanisme de Couzeix – Avis conforme favorable de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc

12 - AFFAIRES FONCIERES

- 12.1 - Acquisition d'une emprise foncière sise allée de la Petite Vergne à Limoges - propriété de l'entreprise Loticentre
- 12.2 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Limoges - rue de Bellac - propriété de Madame et Monsieur LEGRAND
- 12.3 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Limoges, 122 rue des Tuilières - propriété de la société JPI concept
- 12.4 - Acquisition d'une emprise foncière sise rue du Puy Vincent à Limoges - propriété de Noalis
- 12.5 - Acquisition d'une emprise foncière sise rue d'Alsace à Feytiat - propriété de Noalis
- 12.6 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Eyjeaux, lieudit "Les Planchettes" - propriété de Madame Marianne BEYAERT
- 12.7 - Acquisition d'une parcelle de terrain située au Vigen, lieudit "Le Bas Faure" - propriété de la société "Les fermiers près de chez vous"
- 12.8 - Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire, commune d'Aureil, lieudit Bambournet - propriété de Monsieur Cyril PAUZET
- 12.9 - Constitution d'un droit de passage et d'un droit d'occupation temporaire, commune d'Aureil, lieudit Bambournet - propriété de la Société immobilière civile (SCI) LOGIS87

- 12.10 - Cession d'une emprise du domaine public sise allée de la Drouille blanche à Bonnac-la-Côte
- 12.11 - Intégration des espaces communs et équipements du lotissement "Les chênes de Grand Bois" sis à Isle - propriété des consorts PRAGOUT
- 12.12 - Autorisation de conclure une convention de mise à disposition à titre précaire avec Monsieur PREVOST d'une parcelle sise à Verneuil-sur-Vienne lieudit Grandvaud

- 13 - LOGEMENT SOCIAL**
- 13.1 - Approbation d'un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux sur le territoire de Limoges Métropole
- 13.2 - Approbation des Contrats de mixité sociale pour les communes de Rilhac-Rancon et Verneuil-sur-Vienne
- 13.3 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la création de logements sociaux par l'Od hac à Boisseuil « Le Hameau des Essarts »
- 13.4 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la création de logements sociaux par Noalis à Condat-sur-Vienne « Chez Bordas »
- 13.5 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Limoges Habitat « VEFA Résidence les Jardins d'Opale » à Feytiat dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie au titre du NPNRU

- 14 - HABITAT**
- 14.1 - Approbation du règlement d'interventions financières des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé

- 15 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE**
- 15.1 - Cadre d'intervention centralités périphériques

- 16 - RENOUELEMENT URBAIN**
- 16.1 - Projet d'écoquartier des Portes Ferrées - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) – Avenant au marché de Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces publics - Avenant à la Convention constitutive de groupement de commandes entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges

17 - POLITIQUE DE LA VILLE

- 17.1 - Contrat de Ville - Participations financières de Limoges Métropole dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2023

18 - ANIMATION ET COORDINATION DES DISPOSITIFS D'INSERTION

- 18.1 - Plan d'actions du PLIE 2022 - 2024 de Limoges Métropole - sollicitation du FSE +
- 18.2 - Association Les Amis de la Dronne - aide exceptionnelle

19 - COORDINATION DES DISPOSITIFS EN LIEN AVEC LES POLITIQUES SOCIALES

- 19.1 - Candidature de Limoges Métropole pour adhérer au Réseau des villes amicales pour l'autisme

20 - VOIRIE

- 20.1 - Aménagement de la rue de la Beausserie et des abords du centre culturel Jean Cocteau, à Panazol - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Limoges Métropole et la commune de Panazol
- 20.2 - Réaménagement du quartier de la Cité, à Limoges - procédure de concertation préalable
- 20.3 - Viabilité hivernale des routes départementales sur le territoire de Limoges Métropole - Convention avec le Département de la Haute-Vienne

21 - TRANSPORTS URBAINS

- 21.1 - Concession de service public des transports urbains conclue avec la Société de transports en commun de Limoges Métropole (STCLM) - Signature d'un avenant n° 9 – Traitement des impacts, pour l'année 2022, du contexte inflationniste et de la crise sanitaire
- 21.2 - Service de navettes électriques dans le centre-ville de Limoges - Convention de Fonds de concours entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole
- 21.3 - Concession de service public des transports urbains conclue avec la STCLM - Signature d'un avenant n° 10

- 22 - SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES**
 - 22.1 - Infrastructures de recharge de véhicules électriques - instauration d'une redevance d'occupation du domaine public

- 23 - BIODIVERSITE**
 - 23.1 - Création d'un comité de suivi des sites de compensation de Limoges Métropole

 - 23.2 - Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale de terrains communaux à Boisseuil

- 24 - AMENAGEMENT DES RIVIERES**
 - 24.1 - Modification des statuts de l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne

- 25 - TRANSITION ENERGETIQUE**
 - 25.1 - Déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet de pôle transition écologique Ecopôle ASTER

 - 25.2 - Cotisation supplémentaire 2023 de Limoges Métropole au Centre régional des énergies renouvelables

 - 25.3 - Résiliation du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole et nouvelle procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'usine

 - 25.4 - Concession de service public pour l'exploitation et la modernisation du réseau de chaleur de Beaubreuil - Approbation du choix de l'attributaire et du projet de convention

 - 25.5 - Concession de service public pour l'exploitation et le développement du réseau de chaleur du centre-ville de Limoges - Approbation du choix de l'attributaire et du projet de convention

- 26 - RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**
 - 26.1 - Périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur du Val de l'Aurence

- 27 - ALIMENTATION**
 - 27.1 - Projet alimentaire territorial de Limoges Métropole 2021-2023 - actions partenariales 2023